

Conseil Municipal de Montjoux
Extrait du compte-rendu de la séance du 10 août 2020

Subventions aux associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions comme suit :

- La Route du Lez : 500 €
- L'AERCD : 600 € (30 € par enfant de Montjoux scolarisé dans les 2 écoles du RPI)
- L'Association Familiale de Dieulefit : 800 €
- L'USDB : 800 €
- L'Amicale Laïque : 200 €
- FSE : 100 €
- Quatre Pattes sans Toit : 100 € (subvention exceptionnelle)

Commission de révision des listes électorales

Monsieur le Maire rappelle que cette commission est chargée de contrôler les inscriptions et les radiations sur les listes électorales de la commune.

Il explique qu'il convient de nommer un représentant du Conseil Municipal, un représentant de l'administration, et un représentant du Tribunal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de nommer les personnes suivantes à la commission de contrôle des listes électorales :

Représentant du Conseil Municipal : Monsieur David BERNARD

Représentant de l'Administration : Madame Elodie REYNAUD

Représentant du Tribunal : Madame Françoise ROUX-COURBIS

Questions diverses/ Informations :

Local technique

Christian DELEBARRE fait un point sur l'avancement du projet de construction du futur local technique. L'implantation étudiée actuellement est celle du Pré de Boisse, à côté des poubelles, où la commune est propriétaire d'une petite parcelle.

- Problème de l'assainissement (individuel) qui doit se trouver à 3 mètres des limites de propriété et à 3 mètres du bâtiment (cause point de faiblesse dans le terrain pouvant affecter la solidité de la dalle). Il y aura donc un surcoût pour les fondations.
- Impératif d'avoir des devis construction et terrassement pour demander les subventions au Département avant fin septembre.
- 2 options de toiture suivant équipement photovoltaïque ou pas.
- Acheter un petit bout de parcelle à la voisine ?

Devant l'accumulation de points de blocage et l'importance du coût prévisionnel de ce projet, il paraît judicieux de continuer à travailler en parallèle sur la première implantation prévue, dans les dépendances de la boulangerie. Là, c'est la zone jaune du PPRI qui apportera ses contraintes.

Logement de l'Ecole

Le logement au-dessus de l'école a été libéré fin juillet par son locataire. Des travaux d'isolation et de rénovation sont indispensables avant de relouer cet appartement dans lequel rien n'a été fait depuis au moins 30 ans. Mais l'objectif est de relouer au plus vite pour garantir une rentrée d'argent à la commune.

Protection du captage

Philippe PATRY explique que suite à une visite sur le terrain, l'entreprise BERTHELEMY a fait son devis pour fourniture et pose d'un grillage de chaque côté du ruisseau dans le périmètre de protection rapprochée B. Ce devis s'élève à 10 000 €. Les travaux devront être réalisés avant la fin de l'année pour ne pas perdre la subvention.

Point sur les STEP

Philippe PATRY donne des nouvelles satisfaisantes des trois stations où des réparations ont été effectuées : à Barjol le filtre à pouzzolane a été changé ; au Moulin, la sortie de fosse a été débouchée et le filtre planté de roseaux décolmaté ; à La Paillette il n'y a plus de débordements et les bâchées se répandent mieux dans les bassins.

Ces points font ressortir l'importance d'un bon suivi des stations pour prévenir les problèmes. Philippe PATRY va demander un devis à une entreprise spécialisée pour un contrat de maintenance.

Fibre optique

Le Maire présente l'avancement des travaux d'ADN sur le territoire, et notamment sur la poche 2 dans laquelle se trouve la commune. C'est la société AXIONE qui est chargée du déploiement de la fibre. Implantation d'une armoire technique à La Paillette (vers le tennis) qui sera posée en 2021. Repérage de chaque boîte aux lettres. Relevé des besoins en poteaux